

Faculté de Droit, d'Économie, de Gestion et d'AES

MASTER

Gestion des Territoires et Développement Local

PARCOURS

« Management et Ingénierie du
Développement des Territoires en Europe »

LIVRET DE L'ETUDIANT

Année Universitaire 2022-2023

Faculté de Droit, d'Économie, de Gestion et d'AES

12 Rue de Kergoat - CS 93837 - 29238 BREST CEDEX

TEL 02-98-01-60-23 – Fax 02-98-01-65-90 <https://www.univ-brest.fr/faculte-droit-economie-gestion-aes>

Master Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL)

Parcours

Management et Ingénierie du Développement des Territoires en Europe (MIDTE)

Le master GTDL parcours MIDTE est au sein de l'UFR Droit, d'Économie, de Gestion et d'AES, à l'université de Brest une formation du département « Territoires et Europe ». Le parcours MIDTE date de 2012, suite à la fusion des deux spécialités Chargé d'étude et de Développement Local (CEDL) et Montage et Gestion de Projet Européen (MGPL). Il a été conçu par l'équipe pédagogique en réponse aux préconisations de l'évaluation HCERES, mais aussi en suivant les conseils des professionnels du développement territorial du comité de suivi du master. Ainsi, ce master s'attache à répondre aux exigences renouvelées du monde du développement local, en termes de formation tant théorique que pratique, de qualités requises et d'exigences professionnelles.

Le master GTDL est la continuation du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) Ingénierie du Développement des Territoires en Mutations (IDTM) créé en 2000 à l'université de Brest. Après aujourd'hui 22 ans d'existence, il compte de par les différentes promotions formées un nombre significatif de diplômés (près de 340), permettant de fortifier un réseau ou une communauté qui joue aujourd'hui un rôle très important dans la formation et dans l'insertion professionnelle. Ainsi, par exemple, un groupe linkedIn actif de quelque 250 membres permet désormais de nombreux échanges entre étudiants et « anciens », concernant notamment des offres de stage, offres d'emploi mais aussi nombre d'informations professionnelles !

- Responsable pédagogique du master GTDL :

Erwann CHARLES

Maître de conférences

Adresse : 12, rue de Kergoat – CS 93837, 29238 BREST Cedex 3

Tél : 02.98.01.73.08

Courriel : erwan.charles@univ-brest.fr

- Responsable de la coordination M1 GTDL

Julien HAY,

Maître de conférences

Adresse : 12, rue de Kergoat – CS 93837, 29238 BREST Cedex 3

Tél : 02.98.01.73.08

Courriel : julien.hay@univ-brest.fr

Responsable de la coordination M2 GTDL

Erwann CHARLES

Maître de conférences

Adresse : 12, rue de Kergoat – CS 93837, 29238 BREST Cedex 3

Tél : 02.98.01.73.08

Courriel : erwan.charles@univ-brest.fr

Secrétariat pédagogique :

Gwenaëlle RAVALEC - VASSEUR

Tél : 02.98.01.80.70

Courriel : gwenaelle.vasseur@univ-brest.fr



1. Objectifs scientifiques et professionnels

11- Objectifs scientifiques :

Le master **Gestion des Territoires et Développement Local** a pour objectif de former des professionnels en capacité d'analyser, de comprendre les enjeux spécifiques à chaque territoire, de mobiliser les outils et méthodes nécessaires afin d'y apporter une réponse adaptée et singulière, étant en cela fidèle à l'approche du développement local. Depuis 2012, l'équipe pédagogique a voulu renforcer les compétences des futurs développeurs territoriaux en faisant de ses diplômés également des spécialistes du montage et de la gestion des projets européens.

La double compétence est un vrai atout aujourd'hui d'un point de vue professionnel compte tenu des besoins et enjeux actuels des collectivités territoriales notamment s'agissant de la mise en place et du financement de leurs projets de développement. Pour cette raison, le master, bien que constitué d'un parcours unique appelé **Management et Ingénierie du Développement des Territoires en Europe**, propose une offre de formation mariant deux compétences majeures aujourd'hui en développement local : **l'Ingénierie territoriale et le management de projets européens**.

Le master est, sur le plan de la recherche, adossé à l'UMR 6308 Amure (www.umr-amure.fr), laboratoire de recherche de rattachement de plusieurs des membres de l'équipe pédagogique, et s'appuie également sur un important réseau de professionnels du développement territorial qui prennent part de manière active à la formation.

Du fait de son adossement à la recherche mais également grâce à des partenariats privilégiés avec des collectivités et structures de développement local, la formation offre également la possibilité aux bons étudiants qui le souhaitent – et après évaluation des candidatures- de poursuivre en doctorat sur des problématiques liées au développement territorial.

Outre le profit tiré par la mise en avant des fruits de la recherche des enseignants-chercheurs de différentes disciplines (économie, droit, sociologie...) dans les cours dispensés dans le master, **les étudiants bénéficient également d'une formation à la recherche** (notamment au travers de la réalisation d'un mémoire).

En effet, dès la première année, plusieurs enseignements sont consacrés à la méthodologie, la préparation et la réalisation d'un travail de recherche.

Cela s'incarne notamment au travers d'une période de terrain durant un stage de 6 à 8 semaines (Janvier-Février) débouchant sur la rédaction et la soutenance d'un mémoire. De même, la méthodologie de l'enquête fait l'objet d'un travail concret, sur une problématique territoriale, de l'ensemble de la promotion durant 7 mois.

Durant la seconde année, chaque étudiant est amené à réaliser plusieurs dossiers sur différents enjeux de développement territorial. Ces travaux sont soutenus et débattus avec les enseignants, des professionnels et les autres étudiants.

En outre, de nombreux enseignements sur la méthodologie approfondie d'une étude territoriale (diagnostic, territorialité, prospective) sont apportés tout au long de l'année. Ils se concrétisent en particulier par une mise en situation réelle, par la contractualisation avec une collectivité d'une étude de 7 mois. Ce travail permet à l'ensemble de la promotion de se pencher sur les enjeux d'un territoire, et débouche sur la remise d'un rapport d'étude et la présentation des résultats devant le conseil de la collectivité.

De même, une étude de terrain approfondie est organisée en fin d'année, sous l'encadrement de plusieurs enseignants-chercheurs et professionnels. Elle permet à l'ensemble de la promotion de s'immerger dans un territoire spécifique, d'y rencontrer de nombreux acteurs afin de mieux en saisir les enjeux et de mettre en pratique les méthodes d'analyse étudiées dans la formation. Elle est suivie d'une période de « rédaction encadrée » débouchant sur un rapport d'étude collectif.

Enfin, selon le projet professionnel de chacun, un étudiant peut opter pour la réalisation d'un stage au sein d'une collectivité (le suivi est assuré par un enseignant-chercheur et un professionnel, le travail est concrétisé par un rapport d'étude), au sein d'une équipe de programme européen ou dans un laboratoire pour suivre une problématique de recherche (le suivi est alors assuré par deux enseignants-chercheurs, le rendu étant un mémoire de recherche). Notons qu'il est possible de réaliser son stage à l'étranger, en Europe mais aussi notamment au Québec.

12- Objectifs professionnels et pédagogiques :

La formation dispensée est centrée sur l'acquisition d'un ensemble de compétences permettant de satisfaire aux quatre grandes exigences des métiers du management et de l'ingénierie du développement des territoires, dans le contexte européen ;

- 1- La capacité d'analyse du territoire ;
- 2- L'aptitude à mobiliser et à organiser la coopération des acteurs ;
- 3- La maîtrise technique de l'ingénierie de projet (projet d'investissement, montage et gestion de projet européen, projet territorial, diagnostic et prospective) dans une perspective de développement durable ;
- 4- La maîtrise de la méthodologie de l'étude (cabinet d'étude, consulting, recherche).

A l'issue de la formation, un étudiant diplômé doit maîtriser :

- **La conduite de diagnostic** : établir un état des lieux et décrypter la trajectoire d'un territoire ; développer une analyse stratégique de type Atouts-Faiblesses/Menaces-Opportunités (AFMO) et bâtir des scénarios de développement ;

- **L'ingénierie de projet territorial** : démarche prospective, charte territoriale, planification stratégique, veille et techniques d'évaluation pour le projet territorial ; évaluation financière et économique, management de projet, audit et impacts économique, social et environnemental pour le projet d'investissement ;

L'ingénierie du montage, de la gestion et l'évaluation des projets européens :

Maîtrise des outils et des étapes de la construction d'un projet de coopération européenne, y compris plan d'actions et éléments budgétaires.

Maîtrise des concepts de projet, partenariat et coopération territoriale, des méthodes et outils du management par projets, des techniques et outils d'évaluation, du vocabulaire spécialisé en français et en anglais relatif aux projets de coopération européenne.

- **La gouvernance territoriale** : savoir analyser les comportements et les systèmes des acteurs ; créer et animer des réseaux ; gérer les conflits, développer des capacités de médiation et d'arbitrage ; valoriser l'identité et rechercher la cohésion sociale.

- **Expertise de la dynamique territoriale des entreprises** : évaluer les spécificités entrepreneuriales d'un territoire, comprendre les réseaux d'entreprises, les filières économiques ; analyser et développer les potentiels ; mesurer et gérer l'adéquation formation et emploi ; aider à la création, l'implantation ou à la reprise d'entreprise.

- **Méthodologie de l'étude** : maîtrise de l'enquête (constitution et passation des questionnaires, collecte et traitement des données), des techniques quantitatives (statistiques), des logiciels usuels (dont cartographie) ; gestion du temps et échéancier ; synthèse et présentation d'étude.

- **L'animation territoriale et la communication** : conduire une réunion, travailler en équipe et gérer la dynamique d'un groupe ; valoriser l'image territoriale ; créer et utiliser des outils d'animation, communiquer sur l'Europe, son fonctionnement, ses fondements juridiques, ses projets...

- **Le management des collectivités territoriales et gestion de grands équipements** : maîtrise des techniques de management de l'entreprise (comptabilité, ressources humaines, finance, marketing...) et des finances publiques locales.

- **Des compétences transversales** : faculté d'adaptation à des environnements changeants ; esprit de curiosité et de créativité ; sens des priorités et organisation du travail ; savoir rédiger une note de synthèse et maîtrise de la dissertation.

- **Compétences juridiques** : Connaître les documents cadre et analyser l'impact du droit sur les règles juridiques applicables aux acteurs privés ou publics acteurs du développement local (urbanisme, environnement, marchés publics, etc.).

Ajoutons que le master privilégie une **pédagogie active** : réalisation de travaux en équipes, exposés, enquêtes, mises en situation professionnelle, entretiens avec les acteurs, étude de terrain collective, échanges et confrontation de méthodes d'analyse.

En tant que master professionnel, l'objectif principal demeure l'insertion dans le monde du travail, afin d'exercer des métiers comme : Chargé de développement local (code ROME K1802), Chargé d'étude économique et sociale (M1403), Attaché territorial (K1404), Ingénieur et chef de projets européens (M 1403), Consultant dans des cabinets privés ou dans des organismes consulaires de soutien (M 1402), etc. Notons qu'aujourd'hui nombre d'anciens étudiants du Master GTDL occupent des postes de DGS ou DGA au sein de collectivités territoriales.

La formation bénéficie de ce point de vue d'un réseau d'anciens diplômés très actifs en termes de propositions de stage aux étudiants et de communication d'offres d'emploi et impliqués dans l'équipe pédagogique.

Pour exemple, voici quelques secteurs dans lesquels se sont insérés des étudiants des dernières promotions et de métiers qu'ils exercent :

Secteurs d'activités

- Fonction publique territoriale
- Chambres consulaires (CCI, Organismes professionnels...)
- Ingénierie, études (cabinets d'études, bureaux de consultant)
- Structures de développement local (urbanisme, économie, tourisme...)
- Économie sociale et solidaire
- Gestion de grands équipements
- Management de Projets européens

Métiers

- Chargé de développement local / développement économique
- Chargé d'études socio-économiques
- Directeur Général des Services (commune et EPCI)
- Directeur Général Adjoint (EPCI)
- Attaché territorial
- Ingénieur et chef de projets européens
- Consultant au sein de bureaux d'études et d'organismes consulaires de soutien
- Directeur de Ressources Humaines
- Coordinateur du Plan Alimentaire de Territoire
- Manager de centre-ville

Gestionnaire administratif et financier de collectivité

- Chargé de mission :
 - Commerce et artisanat,
 - Projet de territoire,
 - Mobilités durables,
 - Développement du tourisme,
 - Revitalisation de centre-bourg,
 - Plan local de santé,
 - Urbanisme, habitat et suivi des territoires,
 - Projets urbains,
 - Enfance-jeunesse,
 - Fonds social européen,
 - Implantation des entreprises,
 - Gestion du littoral,
 - Développement durable et Ag21
 - ...

2. Organisation de la formation

L'objectif du diplôme est de satisfaire aux quatre grandes exigences des métiers du management et de l'ingénierie du développement des territoires en Europe (cf. Objectifs scientifiques et professionnels).

Le développement territorial étant par essence pluridisciplinaire et ses métiers divers, notre formation se doit de faire appel à des approches transversales.

Les enseignements de **première année** dispensent les fondamentaux théoriques et méthodologiques ; ils offrent les connaissances de base nécessaires quel que soit le projet professionnel de l'étudiant. La professionnalisation est également présente à travers plusieurs enseignements qui intègrent les apports et expériences de professionnels du développement territorial et des projets européens. De même, les étudiants bénéficient d'une préparation au concours de la fonction publique territoriale. Enfin, situé au cœur de l'année universitaire, un stage, débouchant sur la soutenance d'un mémoire de recherche en développement local, permet aux étudiants une première expérience au sein d'une structure professionnelle.

Les enseignements de **seconde année**, davantage axés sur la mise en pratique, permettent aux étudiants d'acquérir la double compétence tout en leur offrant l'opportunité d'approfondir et parfaire leur projet professionnel au travers du thème de stage de six mois.

Notons qu'un nombre conséquent d'offres de stage parviennent chaque année aux responsables de la formation et sont ainsi proposés aux étudiants. Toutefois, cela ne saurait dispenser chacun d'être actif en la matière.

Le master a été conçu dès l'origine dans une optique fondamentalement professionnelle. Cette caractéristique se décline aussi bien dans l'appréhension du comportement de l'étudiant, dans les habitudes de travail tant individuelles que collectives, et dans l'acquisition de savoirs, savoir-faire et de compétences spécifiques aux métiers du développement territorial.

Les compétences professionnelles attendues d'un étudiant sortant du master sont à l'image des métiers du développement local : nombreuses et variées, elles vont de la capacité à analyser un territoire à l'ingénierie de projet en passant par l'aptitude à mobiliser et à organiser la coopération des acteurs, etc.

Les étudiants sont amenés à rencontrer très fréquemment des professionnels :

- interventions de plus de 70 professionnels dans le cadre de cours, de mises en situation et de présentations de parcours professionnels ;
- entretiens effectués chaque année (une cinquantaine) lors des études de terrain approfondies (Chablais en 2022, Québec en 2019, Ajaccio en 2018, Chamonix-Genève en 2016, Montréal, Ville créative en 2015 ou encore Normandie, territoire de mémoire en 2014, etc.) ;
- déplacements dans le cadre de plusieurs enseignements (développement local, gouvernance, etc.), pour rencontrer personnellement des professionnels sur leur lieu de travail, afin d'appréhender au plus près leurs métiers au quotidien.

3- Réseau, insertion professionnelle et emplois :

Fort de quelque 340 diplômés à ce jour, le master s'appuie sur un réseau des anciens diplômés qui s'étoffe chaque année (250 inscrits sur le réseau linkedin dédié). Les enquêtes régulières confirment la bonne insertion et la bonne dynamique de carrière de nos étudiants depuis l'ouverture de la formation en 2000.

Il est ainsi possible de préciser les grands domaines d'insertion des membres du réseau des anciens. 85 % d'entre eux travaillent dans le secteur du développement territorial et se répartissent dans 5 grands secteurs :

- L'ensemble « Communes, Communautés de Communes, Pays, Conseil Général, Région, État » emploie près de 65 % des diplômés du Master.
- Le réseau des « Chambres Consulaires » représente quelque 6 %,
- Le secteur de l'emploi et de l'accompagnement à la création d'entreprise (Mission locale, Plie, Boutiques de gestion, Plateforme d'initiative locale, etc.) constitue 12% des débouchés.
- Le grand secteur, regroupant la gestion d'équipements et de structures, les associations, les agences liées au développement local et les cabinets de consultants, a recruté 5 % des anciens du Master.
- Enfin, les 12% travaillent dans le cadre spécifique de projets européens.

Soulignons qu'un nombre significatif d'anciens étudiants obtiennent le concours d'attaché territorial pendant leurs années de Master ou dans les 5 années qui suivent.

MASTER GESTION DES TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

M1 du parcours Management et Ingénierie du Développement des territoires en Europe

Semestre 7	Volume horaire		Évaluation	Crédits	Enseignants
	CM	TD	MCC	ECTS/Coeff.	
UE Dynamique territoriale et Européenne				10	
- Développement territorial et collectivités	24	4	CI+CC	3	Matthieu Leprince, E Burel
- Dynamique et politiques de l'Union Européenne	15	-	CT	2	M Leprince
- Économie régionale et urbaine	28	12	CC+CT	5	Erwann Charles
- Marathon Amure	-	8	CTHS	1	E Charles, M Leprince, J Hay
UE Ingénierie				9	
- Droit des collectivités territoriales	16	8	CT	3	Nicolas Boillet
- Analyse de projet	28	12	CC+CT	3	Julien Hay, Patrick Hubert
- Ingénierie des projets européens	15	9	CC+CT	3	Gwen-Eric Keller, Typhen Livet, I Parfitt,
UE Méthode, Communication et projets				10	
- Langue et projets	-	20	CC	3	P Chamerois
- Méthodologie de projets universitaire et professionnel	-	10	CC	1	J Hay / E Charles
- Espace et cartographie	15	9	CC	3	Guillaume Chereil
- Méthodologie de l'enquête	15	9	CC	3	K Charles, M Leprince, E Charles

Semestre 8	CM	TD	MCC	ECTS/Coeff.	Remarques
UE Management et développement des territoires				9	
- Communication, management et développement territorial	12	12	CC	3	Jean-Paul Corre
- Comptabilité publique et finances locales	24	10	CT	4	Matthieu Leprince, G-E Keller
Analyse de données et indicateurs	8	10	CC	2	K Charles, F Rivoal,
UE Enjeux territoriaux :				12	
- Entreprise et territoire	16	8	CT	3	Thierry Sauvin
- Développement durable des territoires	16	8	CT	3	Julien Hay, Gwen-Eric Keller
- Droit de l'urbanisme et de l'environnement	16	8	CT	3	Gaïdig Plunier
- Attractivité, tourisme et marketing territorial	16	8	CT	3	G-E Keller, Sabine Kerdoumarrec, Olivier Costil
UE Projets et professionnalisation				9	
- Préparation aux concours de FPT	16	8	CC	2	Laure Maréchal
- Stage (6 semaines min) + Mémoire de recherche	-	-	CC	4	Équipe pédagogique
- Mise en situation professionnelle	-	10	CC	2	M Leprince
- Langue vivante	-	22	CC	1	Lena Kervran

Focus sur le programme de la 2^e année du MASTER GTDL :

Le Master GTDL forme des futurs professionnels du développement territorial, ayant toutes les compétences requises dans le champ spécifique du développement local mais offre aussi une culture du fait européen (objectifs et fonctionnement de l'UE) et une approche approfondie du montage et de la gestion de projets européens.

Le but étant clairement que tous les étudiants sortant du Master GTDL / MIDTE est la double compétence et puissent mettre leur compétence en montage et gestion de projets européens au service du développement local des territoires.

L'organisation pratique de l'année sera expliquée au cours de la première semaine de rentrée et régulièrement explicitée durant les différentes étapes de la formation.

Notons toutefois, que **cette année de M2 ne se résume nullement à des cours en salle !**

Elle nécessite de nombreux travaux en dehors des cours (en autonomie) et également des déplacements sur le terrain (études de terrain, rencontres de professionnels, enquêtes, participation à des forums, colloques du monde du développement territorial).

NB : Cette pédagogie active nécessite un fort investissement de la part de chaque étudiant... Cet engagement réel de chacun, tout au long de l'année, fait partie des « règles du jeu » de la formation et du contrat moral qu'implique l'acceptation d'un étudiant au sein du Master.

Une spécificité de la deuxième année est l'étude de terrain.

Elle constitue un des temps forts de la fin de l'année. Mais cette étude nécessite également un fort investissement tout au long du M2, dans la mesure où elle est préparée ex-situ, dès le début de l'année et de manière longitudinale dans les enseignements de Diagnostic, Gouvernance, Ingénierie de projet et Prospective.

Elle procède pour l'ensemble de la promotion, de la mise place de A à Z d'un projet d'étude de territoire, avec la prise en compte des contingences organisationnelles, budgétaires, etc.

Le déplacement de 7 à 10 jours sur le terrain, n'est donc que la phase ultime d'appréhension du territoire et la concrétisation du projet.

Enfin, au retour de ce terrain, l'analyse des différents entretiens, des observations et enquêtes menées sur le territoire en question, fera l'objet d'une rédaction collective. Après contextualisation de l'étude, les principales conclusions de l'étude seront présentées au sein d'un rapport. Cette phase analytique et rédactionnelle est un moment extrêmement important pédagogiquement et professionnellement.

De même l'étude de territorialité est une étude importante de l'année de M2 (de mi-septembre à fin mars), mobilisant l'ensemble de la promotion du master, ainsi que 3 enseignants-chercheurs et professionnels du développement local. Cette étude sert de support à nombre d'enseignements (diagnostic de territoire, prospective, jeux des acteurs et gouvernance, enquête, etc.) Mais cette étude est spécifique et particulièrement professionnalisante car elle répond à une problématique concrète et réelle d'une collectivité. En effet, le Master est, chaque année, sollicité par des collectivités et structures de développement local, pour réaliser des études ayant trait aux enjeux de développement de leur territoire.

Cela peut aller de l'analyse des enjeux autour d'un point précis de son développement (mobilité, développement de l'activité économique, revitalisation du centre-ville, démarche de marketing territoriale, étude d'impact...) à un diagnostic complet de sa situation et à la réalisation d'une étude prospective, menant à l'ébauche d'un projet de territoire.

L'étude fait l'objet d'une convention définissant les objectifs et attendus, la méthodologie, le déroulé, l'organisation du suivi et du pilotage (cotech, copil, présentation intermédiaire, etc.). L'étude s'achève par le rendu d'un livrable et d'une présentation devant l'instance choisie par le commanditaire contractant.

Cette année, le territoire d'étude se situera à l'extrême ouest de la Bretagne et portera principalement sur l'impact économique du Grand Site de France – Pointe du Raz sur le territoire de la communauté de commune Cap Sizun- Pointe du Raz.

Master Gestion des Territoires et Développement Local

M2 Parcours Management et Ingénierie du Développement des Territoires en Europe

Semestre 9	Volume horaire		Évaluation	Crédits	Enseignants
<i>Unités d'enseignements communs</i>	<i>CM</i>	<i>TD</i>	<i>MCC</i>	<i>ECTS/Coeff</i>	
UE Analyse des territoires				11	
- Diagnostic de territoire	28	10	CT+CC	4	Erwann Charles
- Gouvernance des territoires	28	10	CT+CC	3	G-E Keller, T. Cann
- Regards croisés sur des territoires	6	6	CT	4	E Charles, GE Keller, M Leprince
UE Mise en situation professionnelle				10	
- Étude de territorialité	36	18	CC	4	E Charles, G-E Keller, K Charles
- Management et développement local	16	8	CC	4	Jean-Paul Corre
- Mode de gestion des services publics	8	4	CC	2	Gwen-Eric Keller
UE Europe et développement des territoires				9	
- Culture générale et veille informationnelle		12	CC	3	E Charles
- Ingénierie des projets européens	20	12	CI+CT	4	M Kouropatoff, T Livet, A Pomade
- Langue et projets		20	CC	2	P Chamerois

Semestre 10	<i>CM</i>	<i>TD</i>	<i>MCC</i>	<i>ECTS/Coeff.</i>	Enseignants
UE Analyse territoriale et futuribles				12	
- Prospective et projet de territoire	16	8	CT	4	Guy Pagnard
- Étude approfondie de territoire	12	30	CC	6	E Charles, J Hay, K Charles
- Transition écologique et territoire	12	6	CT	2	C Orvoen, GEK, M Claux, L Rios
UE Outils de développement des territoires				8	
- Consulting territorial	16	8	CC	4	B Bellec, G-E Keller
- Développement économique et création d'entreprise	16	8	CC	4	C Becker, E Burel, C Cevaer, R Garnier, M Leprince
UE – Stage				10	
Stage de 6 mois avec rapport d'étude	6 mois			10	Équipe pédagogique

Au regard des différentes évaluations effectuées auprès des promotions sortantes et des 22 années de recul que possède désormais l'équipe pédagogique, nous pensons que la nouvelle maquette proposée en cette rentrée 2022 est pertinente (avec de nouveaux cours comme « Mode des gestion des services publics ou Transition écologique et territoire, Culture générale,... » ; et que l'équilibre des enseignements (CM / TD, mises en situation, travaux de groupe ou individuels, interventions extérieures) devrait réellement permettre d'atteindre les objectifs fixés par la formation.

Ces dernières années les témoignages des professionnels de l'équipe pédagogique (comité de suivi mis en place et se réunissant une à deux fois par an), des intervenants extérieurs ou des responsables de structures ayant accueilli des stagiaires ont permis d'améliorer l'offre de formation, d'affiner sa cohérence, sa justesse et d'assurer le bon équilibre entre apports de connaissances théoriques et professionnalisation. Mais c

Mais il est aussi clair que ***ce Master exige un fort investissement et un engagement actif*** de la part des étudiants.

La formation a le souci de transmettre à ses étudiants un bagage théorique et technique solide (analyse de projet, étude approfondie d'enquête, techniques quantitatives, prospective, économie géographique et spatiale, théorie des organisations) qui leur permettra dans le futur de s'adapter aux évolutions des métiers et nouvelles exigences des territoires.

NB 1 : Place des projets et stages

Durant les deux années du Master, les étudiants, soit individuellement, soit en groupes de 2 ou 3, doivent à plusieurs reprises bâtir des projets concrets de développement territorial en relation avec leur projet professionnel. Ce travail fait l'objet, chaque fois, d'un document écrit et d'une soutenance devant l'ensemble de la promotion. L'objectif de tels travaux est de faire des étudiants des acteurs de leur formation et de les préparer aux méthodes de travail professionnelles.

En ce qui concerne les deux travaux collectifs de M2, les études de « Territorialité » et de « Terrain », l'équipe pédagogique, tout en accompagnant la démarche, demande aux étudiants d'être les acteurs du projet et donc de le concevoir du début jusqu'à la fin : contractualisation de l'étude avec la collectivité concernée, recherche des personnes ressources, prises de rendez-vous, organisation parfois d'ateliers créatifs ou de tables rondes, mise en place d'une enquête, d'un guide d'entretien,... jusqu'à la présentation des conclusions du rapport collectif devant le conseil de la collectivité.

Deux stages, faisant l'objet d'une convention avec une collectivité, ont lieu durant le cursus, l'un de deux mois en M1, l'autre de 6 mois en M2.

Les objectifs de tous ces travaux sont d'évaluer chaque étudiant tant d'un point de vue universitaire que professionnel.

NB 2 : Exigences professionnelles

Soulignons que dans cette formation les exigences en termes d'attitudes professionnelles sont clairement affichées et régulièrement rappelées : la ponctualité, la tenue, l'engagement et la participation active dans les travaux de groupes et de terrain, l'esprit d'équipe sont, entre autres, jugés très importants !

Tout retard ou absence - non clairement justifié - sera pris en compte, sanctionné et susceptible, in fine, de remettre en cause l'obtention du Master.

4- Recrutement, passerelles, dispositifs d'aide à la réussite et modalités pédagogiques:

L'accès en M1 est sélectif, ouvert à tous les étudiants ayant une licence dans le domaine DAEG, mais également titulaires d'une licence d'histoire, de géographie, de sociologie, de langue, voire de certaines licences professionnelles spécifiques. Une commission pédagogique étudie toutes les candidatures, qu'elles émanent d'étudiants auparavant inscrits dans une université française ou à l'étranger. Un numerus clausus a été défini, les étudiants n'ayant pas été retenus sur la liste principale peuvent se voir classés et mis sur une liste d'attente.

Le passage du M1 au M2 n'est nullement automatique. Il importe tout d'abord que l'étudiant de M1 ait obtenu une moyenne de 10 sur 20 sur l'ensemble des évaluations de l'année, mais également qu'il ait satisfait aux notes minimums exigées dans certaines matières ou UE... Ainsi, des notes inférieures à 10/20 dans certaines évaluations (par exemple le mémoire, le grand oral, le stage ou la langue vivante) sont éliminatoires (cf. le régime des études, ci-après). Notons que ces 3 dernières années, à chaque fois, au moins un étudiant de M1 s'est vu refuser le passage en M2 pour une note insuffisante dans une UE « à note minimale ».

Il existe également une procédure sélective d'admission en M2 de candidatures extérieures reposant sur le dossier universitaire et si besoin d'un entretien devant un jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels.

Chaque année, l'équipe pédagogique participe à l'évaluation de candidatures de personnes en reprise d'étude ou voulant s'engager dans une validation des acquis de l'expérience (VAE).

Outre les nombreux contacts avec les professionnels, organisés dans le cadre de la formation, et les enseignements qui éclairent sur les exigences des différents métiers du développement local, un dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants a été mis en place.

D'une façon générale, les responsables du Master assurent une permanence à leur bureau en offrant ainsi un suivi personnalisé ou collectif à la demande et dans la continuité. Chaque étudiant se voit en outre proposer par les responsables de la formation un entretien individuel en seconde année permettant de faire un bilan à mi-parcours de son projet professionnel et de son évolution au sein de la formation.

Les étudiants sont associés, par le biais de représentants délégués, au bon fonctionnement de la formation au quotidien (entretiens et consultations régulières) mais aussi à l'évaluation et au perfectionnement de la formation (participation aux réunions pédagogiques, remise d'un rapport...).

Enfin, notons que depuis plusieurs années maintenant, le Master offre à ses étudiants différents dispositifs d'aide à la réussite et la professionnalisation.

Soulignons particulièrement un nouvel outil dont chaque étudiant pourra bénéficier dès cette rentrée 2022, à savoir le « **Projet Voltaire** ».

Le Projet Voltaire, **référence de la remise à niveau en orthographe et en expression**, offre l'opportunité de renforcer les compétences de chacun en expression écrite puis d'obtenir un certificat témoignant de son bon niveau. Le certificat ainsi obtenu pourra être avantageusement valorisé dans un CV et retenir l'attention de futurs recruteurs et employeurs. Tant l'inscription que la certification de cette formation individualisée en ligne, sera entièrement prise en charge par la faculté.

Ce dispositif est un réel « plus » offert à chacun des étudiants du master GTDL !

5- Modalités d'examen, capitalisation et compensation

La master GTDL fait appel à différents types de contrôles de connaissances alliant, comme le demande l'Université, contrôle terminal (CT) et contrôle continu (CC), parfois contrôle intermédiaire ou encore contrôle terminal mais hors session (CTHS). Les étudiants sont ainsi évalués au cours de leurs 2 années, par des écrits sur table (dissertation, QCM, études de cas), des oraux, des exposés, la réalisation de dossiers, des mises en situation pratiques, etc.

La formation est composée d'UE capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits (120 crédits pour la totalité de la mention de master). Ces UE sont, elles-mêmes, composées d'un ou de plusieurs éléments constitutifs, également affectés de coefficients.

Une UE est définitivement acquise et capitalisée, lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte-tenu des coefficients affectés aux éléments constitutifs, est supérieure ou égale à 10. Les éléments constitutifs d'une UE dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne ne sont pas capitalisables indépendamment de l'UE elle-même.

La validation des UE des semestres 7 et 8 est possible, soit isolément (moyenne de 10 entre les divers éléments constituant l'UE, en tenant compte des coefficients éventuels), soit par compensation entre les UE de l'année (moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, compte-tenu du coefficient de chacune). L'accès aux semestres 9 et 10 suppose la validation des 60 crédits des semestres 7 et 8.

Toutefois la compensation des UE au sein du master GTDL obéit à des règles spécifiques. Ainsi, en Master 1, une note inférieure à 10 sur 20 dans l'UE « Dynamique territoriale et européenne » au S7 et dans l'UE « Enjeux territoriaux » au S8, de même qu'une note inférieure à 10 sur 20 à l'EC « Mémoire », dans l'UE « Projets et professionnalisation » au S8, est éliminatoire et ne permet pas de valider l'année de M1. Par ailleurs, en Master 2, une note inférieure à 10 sur 20 au Grand Oral de l'EC « Regards croisés sur les territoires », (UE « Analyse des territoires » au S9) ou à l'UE « Stage » au S10 est réhibitoire quant à la validation de l'année de M2.

Afin de mieux cerner l'ensemble des règles et attendus à suivre afin d'obtenir le diplôme du master GTDL, il importe de bien lire le régime des études et ses différentes modalités et exigences détaillées ci-dessous.

Régime des études

MASTER Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL)

2022-2023

Textes de référence :

- Code de l'éducation
- Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat
- Décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017

Organisation de la formation

L'offre de formation est structurée en semestres et en unités d'enseignement capitalisables (article 4 arrêté du 22 janvier 2014). La formation est composée d'unités d'enseignements (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits qui leur est attribué (120 crédits pour la totalité du parcours de master). Ces UE sont elles-mêmes composées d'un ou de plusieurs éléments constitutifs (EC).

Obtention du diplôme

Condition de validation du master : L'obtention du master suppose la validation de toutes les UE le composant, soit isolément, soit par compensation selon les règles ci-dessous décrites. Il suppose en outre la validation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère

A l'issue des deux premiers semestres de master, l'étudiant qui a validé toutes les UE des semestres 7 et 8 peut demander la délivrance d'une maîtrise.

Les délibérations sont annuelles : il n'y a pas de délibérations aux semestres 7 et 9.

Les diplômes délivrés par l'Université sont assortis de mentions attribuées en fonction de la moyenne obtenue aux examens. S'agissant de la maîtrise, la mention est attribuée sur la base de la moyenne des UE de l'année de Master 1. Pour le master, le calcul de la moyenne se fait sur les UE de l'année de Master 2.

Les mentions sont les suivantes :

- Passable : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
- Assez Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20
- Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20
- Très Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20

Redoublement

En Master 1 et 2 GTDL, le redoublement est soumis à la décision de la commission de sélection.

Validation d'une UE : Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte tenu des coefficients affectés aux EC, est supérieure ou égale à 10. L'étudiant obtient alors les



crédits affectés à l'UE. Les EC d'une UE dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne ne sont pas capitalisables indépendamment de l'UE elle-même.

Compensation

De manière générale, une UE peut aussi être validée par compensation, par obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'ensemble des UE de l'année de master correspondante. Dans ce cas, l'étudiant obtient les 60 crédits affectés à l'année de master correspondante et valide les deux semestres correspondants. Les délibérations étant annuelles, il n'y a ni compensation, ni capitalisation semestrielle.

La compensation des UE au sein du master GTDL obéit toutefois à des règles spécifiques. Ainsi, en Master 1, une note inférieure à 10 sur 20 dans l'UE « Dynamique territoriale et européenne » au S7 et dans l'UE "Enjeux territoriaux" au S8, de même qu'une note inférieure à 10 sur 20 à l'EC "Mémoire", dans l'UE « Projets et professionnalisation » au S8, est éliminatoire et ne permet pas de valider l'année de M1

Par ailleurs, en Master 2, une note inférieure à 10 sur 20 au Grand Oral de l'EC "Regards croisés sur les territoires", (UE « Analyse des territoires » au S9) ou à l'UE « Stage » au S10 est rédhitoire quant à la validation de l'année de M2.

Validation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère : selon les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2002 (art. 6 al. 3) « le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère ».

L'étudiant qui a obtenu, en 1ère ou en 2ème année de master, une note moyenne supérieure ou égale à 10 aux épreuves de la langue vivante enseignée, est réputé avoir cette aptitude.

L'étudiant peut aussi faire constater sa maîtrise d'une autre langue étrangère que celles enseignées dans le master, à condition que cette langue soit enseignée à l'UBO. Il doit, dans ce cas, préciser son choix sur la fiche d'inscription aux examens dès la 1ère année de master. La validation peut intervenir soit pendant la 1ère année, soit pendant la 2ème année de master, au choix de l'étudiant.

En cas d'échec (à l'issue des deux sessions, moyenne non obtenue dans la langue enseignée et / ou niveau de langue choisie jugé insuffisant), l'étudiant est autorisé à solliciter à nouveau une validation au plus tard en septembre de l'année au cours de laquelle il achève sa deuxième année de master.

L'étudiant étranger dont le français n'est pas la langue maternelle est supposé maîtriser sa langue première ; il obtient donc automatiquement la validation visée, à condition d'en avoir exprimé l'intention sur la fiche d'inscription aux examens.

Attention ! La validation de la maîtrise d'une langue étrangère ne dispense pas l'étudiant de suivre les enseignements obligatoires de langue inscrits au programme de sa formation, tant en 1ère année qu'en 2ème année de master, ni de l'évaluation correspondante.

Session 2 :

Une session 2 est organisée en Master 1 et 2 GTDL. L'étudiant doit représenter en 2ème session, dite de rattrapage, toutes les EC pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20 dans les UE non validées. La note obtenue en 2ème session se substitue à la note de la 1ère session, même si elle est inférieure.

L'étudiant peut renoncer à une note supérieure ou égale à la moyenne obtenue en première session et se présenter aux épreuves de la seconde session dans la ou les matière(s) concernée(s), à condition de n'avoir validé ni l'UE ni l'année correspondant. **Il ne peut se présenter aux épreuves d'une UE ou d'une année déjà validée,**

même pour améliorer son résultat. Sa renonciation doit se faire avant les examens de session 2, par courrier à l'attention du président de jury sous un délai d'une semaine après la publication des résultats.

Absence d'un étudiant aux examens :

Lors de la première session d'examen,

- L'absence justifiée (mention « ABJ » sur le relevé de note – certificat médical, convocation...) d'un étudiant à une épreuve de contrôle terminal interdit la validation de l'UE et de l'année, quel que soit le total des points obtenus dans les autres éléments constitutifs de l'UE et dans les autres UE. L'étudiant est déclaré défaillant (mention « DEF ») dans l'UE concernée. Aucun calcul de moyenne n'est donc effectué dans cette UE, ni dans l'année. Cette défaillance ne fait pas obstacle à la validation et à la capitalisation des autres UE.  Attention ! Dans ce cas, l'étudiant devra repasser en session 2 l'épreuve à laquelle il a été absent, mais aussi toutes les épreuves des EC non validées dans les UE non validées.
- Pour les absences non justifiées, la mention « ABI » est reportée sur les matières non présentées à l'examen. Ces dernières sont affectées de la note zéro, ce qui permet le calcul de moyenne.

En seconde session, l'absence de l'étudiant, justifiée ou non, n'empêche pas le calcul de moyenne, les matières non présentées à l'examen étant affectées de la note zéro.

Dispositions particulières régissant l'entrée dans le Master et le passage de la première à la seconde année

L'accès en première année de Master GTDL est sélectif. L'admission se fait sur examen des dossiers de candidatures, comportant entre autres CV et lettre de motivation, pouvant être complétés au besoin par un entretien oral. En vertu des prérequis de la formation, les candidats sélectionnés sont le plus souvent titulaires d'une licence d'Économie Gestion, AES, Droit, de Sciences Politiques ou de Géographie.

L'accès en M2 des étudiants de M1 du Master GTDL ayant obtenu leur année est de droit.

L'accès des étudiants ayant validé une première année d'un autre master se fait sur examen des dossiers de candidatures, comportant entre autres CV et lettre de motivation, pouvant être complétés au besoin par un entretien oral. En vertu des prérequis de la formation, les candidats sélectionnés sont le plus souvent titulaires d'un master 1 en développement territorial ou d'un domaine proche.

Dispositions particulières à la 2ème année de master

L'accès aux semestres 9 et 10 suppose la validation des 60 crédits des semestres 7 et 8 et l'obtention de notes suffisantes à l'UE « Dynamique territoriale et européenne » au S7, à l'UE « Enjeux territoriaux » au S8, de même qu'à l'EC « Mémoire » de stage, dans l'UE « Projets et professionnalisation » au S8

La validation des UE des semestres 9 et 10 est possible, soit isolément (moyenne de 10 entre les divers éléments constituant l'UE, en tenant compte des coefficients éventuels), soit par compensation entre les UE de l'année (moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, compte tenu du coefficient de chacune).

Toutefois, comme indiqué précédemment, une note inférieure à 10 sur 20 au Grand Oral de l'EC « Regards croisés sur les territoires », (UE « Analyse des territoires » au S9) ou à l'UE « Stage » au S10 est rétroactive quant à la validation de l'année de M2.

Fraude



Extrait du règlement des examens - risques encourus en cas de fraude¹ :

Relève du régime disciplinaire tout étudiant auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'un contrôle continu ou d'un examen ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'UFR ou de l'Université.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative, sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude. Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée.

Le Directeur d'établissement, compétent pour engager les poursuites, peut transmettre le dossier au Président de l'Université qui pourra saisir la section disciplinaire (dispositions combinées des articles R. 712-29, R.712-11 et R.712-12 du code de l'éducation) et le Procureur de la République (art. 40 CPP).

Les sanctions disciplinaires encourues en cas de fraude s'échelonnent du simple avertissement à l'exclusion de l'Université ou de tout établissement d'enseignement supérieur public qui peut être définitive. Elles sont inscrites au dossier des étudiants concernés. L'avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de 3 ans si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période.

Les peines correctionnelles encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et de 9000 euros d'amende².

Aucun certificat de réussite ni de relevé de notes ne peuvent être délivrés avant que la formation disciplinaire ait statué et toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou tentative de fraude entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante.

Lorsque la fraude est découverte après la délivrance du diplôme, l'annulation des épreuves entraîne le retrait du diplôme par les autorités compétentes.

A noter également qu'**une charte anti-plagiat** (disponible en ligne et affichée) a également été approuvée par les conseils centraux de l'UBO en 2012 et un **logiciel de détection de plagiat** adopté.

¹ Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur modifié, *Journal officiel* du 16 juillet 1992, p. 9529.

² Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et les concours publics.

Calendrier Master 1 Gestion des Territoires et Développement Local 2022-2023

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		
1 J		1 S		M		1 J		D		1 M		M		1 S		L	FERIE	1 J	Jury	S		1 M		V
2 V		2 D		M		2 V		L		2 J		J	1	2 D		M		2 V		D		2 M		S
3 S		3 L	5	J		3 S		M		3 V		V		3 L		M	8	3 S		L	Jury	3 J		D
4 D		4 M		V		4 D		J	Stage	4 S		D		4 M		J		4 D		M		4 V		L
5 L	Semaine de rentrée	5 M	40	S		5 L		M		5 D		S		5 M	6	V		5 L		M		5 S		M
6 M		6 J		D		6 M	13	V		6 L		L		6 J		S		6 M		J		6 D		M
7 M		7 V		L		7 M		S		7 M		M		7 V		D		7 M		V		7 L		J
8 J		8 S		M		8 J		D		8 M		M	2	8 S		L	FERIE	8 J		S		8 M		V
9 V	Début des cours	9 D		M		9 V		L		9 J		J		9 D		M		9 V		D		9 M		S
10 S		10 L	6	J		10 S		M		10 V		V		10 L	FERIE	M	Examens	10 S		L		10 J		D
11 D		11 M		V	FERIE	11 D		M		11 S		S		11 M		J		11 D		M		11 V		L
12 L		12 M	41	S		12 L		J		12 D		D		12 M		V		12 L		M		12 S		M
13 M		13 J		D		13 M		V		13 L		L		13 J		S		13 M		J		13 D		M
14 M	2	14 V		L		14 M	Examens	S		14 M		M	3	14 V		D		14 M		V	FERIE	14 L		J
15 J		15 S		M		15 J		D		15 M		M		15 S		L		15 J		S		15 M		V
16 V		16 D		M		16 V		L		16 J		J		16 D		M		16 V		D		16 M		S
17 S		17 L	7	J		17 S		M		17 V		V		17 D		M		17 S		L		17 J		D
18 D		18 M		V		18 D		M		18 S		S		18 M		J	20	18 D		M		18 V		L
19 L	3	19 M	42	S		19 L		J		19 D		D		19 M		V		19 L		M		19 S		M
20 M		20 J		D		20 M		V		20 L		L		20 J		S		20 M		J		20 D		M
21 M		21 V		L		21 M		S		21 M		M	4	21 V		D		21 M		V		21 L		J
22 J		22 S		M		22 J		D		22 M		M		22 S		L		22 J		S		22 M		V
23 V		23 D		M		23 V		L		23 J		J		23 D		M		23 V		D		23 M		S
24 S		24 L	8	J		24 S		M		24 V		V		24 L		M		24 S		L		24 J		D
25 D		25 M		V		25 D		M		25 S		S		25 M		J		25 D		M		25 V		L
26 L	4	26 M	43	S		26 L		J		26 D		D		26 M		V		26 L		M		26 S		M
27 M		27 J		D		27 M		V		27 L		L		27 J		S		27 M		J		27 D		M
28 M		28 V		L		28 M		S		28 M		M	5	28 V		D		28 M		M		28 L		J
29 J		29 S		M		29 J		D		29 J		J		29 S		L	FERIE	29 J		S		29 M		V
30 V		30 D		M		30 V		L		30 M		M		30 D		M		30 V		D		30 M		S
31		31 L		M		31 S		M		31 J		J		31 D		M		31 V		M		31 J		D

Vacances scolaires

Arrêts de cours

Examens

Dates de fermeture de l'UBO

Dates de l'année universitaire : du 01/09/2022 au 31/08/2023

Les dates limites d'inscription en formation initiale sont fixées :

Pour les licences et licences professionnelles: 1^{er} octobre (semestre impair) et 15 février (semestre pair)

Pour les masters: 15 octobre (semestre impair) et 28 février (semestre pair)

Les résultats de jury de L3 doivent être connus dans la première semaine de juillet

Possibilité d'effectuer des stages du 01/09/22 au 30/09/23, dans le respect du calendrier défini par chaque composante

Les étudiants inscrits dans des formations donnant lieu à un stage de fin d'études conservent au besoin le bénéfice de leur inscription 2021-2022 jusqu'au 31.12.22, date-limite à laquelle le jury peut statuer sur la validation de leur diplôme dans le cadre de l'année universitaire 2021-2022.



Calendrier Master 2 Gestion des Territoires et Développement Local 2022-2023

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre	
1 J		1 S		M		1 J		D		1 M	7	M		1 S		L	FERIE	1 J		S		1 M		V	
2 V		2 D		M		2 V		L		2 J		J		2 D		M		M		D		2 M		S	
3 S		3 L		J		3 S		M		3 V		V		3 L		M		M		L		3 J		D	
4 D		4 M	4	V		4 D		M		4 S		S		4 M		J		M		M		4 V		L	
5 L		5 M	40	S		5 L		J	3	5 D		D		5 M		V		M		J		5 S		M	
6 M		6 J		D		6 M	Examens	V		6 L		L		6 J		S		M		V		6 D		M	
7 M	Séminaire de rentrée	7 V		L		7 M		M		7 M		M		7 V		D		M		V		7 L		J	
8 J		8 S		M	8	8 J		D		8 M		M	Semaine d'Examens	8 S		L	FERIE	8 J		S		8 M		V	
9 V		9 D		M		9 V		L		9 J		J		9 D		M		M		D		9 M		S	
10 S		10 L	5	J		10 S		M		10 V		V		10 L		M		M		L		10 J		D	
11 D		11 M		V	FERIE	11 D		M	4	11 S		S		11 M		J		M		M		11 V		L	
12 L	Début Cours	12 M	41	S		12 L		J		12 D		D	Étude de Terrain	12 M		V		M		V		12 L		M	
13 M		13 J		D		13 M		V		13 L		L		13 J		S		M		S		13 M		M	
14 M	1	14 V		L	9	14 M		D		14 M		M		14 V		D		M		D	FERIE	14 L		J	
15 J		15 S		M		15 J		S		15 M		M		15 S		L		M		S		15 M		V	
16 V		16 D		M		16 V		L		16 J		J		16 D		M		M		D		16 M		S	
17 S		17 L	6	J		17 S		M		17 V		V		17 L		M		M		L		17 J		D	
18 D		18 M		V		18 D		J	5	18 S		S		18 M		J		M		M		18 V		L	
19 L	2	19 M	42	S		19 L		M		19 D		D		19 M		V		M		M		19 L		M	
20 M		20 J		D		20 M		V		20 L		L		20 J		S		M		J		20 D		M	
21 M		21 V	38	L	10	21 M		S		21 M		M	7	21 V		D		M		V		21 L		J	
22 J		22 S		M		22 J		D		22 M		M		22 S		L		M		S		22 D		V	
23 V		23 D		M		23 V		L		23 J		J		23 D		M		M		D		23 M		S	
24 S		24 L	7	J		24 S		M		24 V		V		24 L		J		M		L		24 J		D	
25 D		25 M		V		25 D		M	6	25 S		S		25 M		M		M		M		25 V		L	
26 L	3	26 M	43	S		26 L		J		26 D		D		26 M		V		M		M		26 S		M	
27 M		27 J		D		27 M		V		27 L		L		27 J		S		M		J		27 D		M	
28 M		28 V	39	L	11	28 M		S		28 M		M		28 V		D		M		V		28 L		J	
29 J		29 S		M		29 J		D		29 S		S		29 M		L	FERIE	M		L		29 M		V	
30 V		30 D		M		30 V		L		30 J		J		30 S		M		M		D		30 M		S	
31		31 L		M		31 S		M		31 M		V		31 D		M	jury	M		L		31 J		D	

- Vacances scolaires
- Arrêts de cours
- Examens
- Dates de fermeture de l'UBO

Dates de l'année universitaire : du 01/09/2022 au 31/08/2023

Les dates limites d'inscription en formation initiale sont fixées :
 Pour les licences et licences professionnelles: 1^{er} octobre (semestre impair) et 15 février (semestre pair)
 Pour les masters: 15 octobre (semestre impair) et 28 février (semestre pair)

Les résultats de jury de L3 doivent être connus dans la première semaine de juillet

Possibilité d'effectuer des stages du 01/09/22 au 30/09/23, dans le respect du calendrier défini par chaque composante

Les étudiants inscrits dans des formations donnant lieu à un stage de fin d'études conservent au besoin le bénéfice de leur inscription 2021-2022 jusqu'au 31.12.22, date-limite à laquelle le jury peut statuer sur la validation de leur diplôme dans le cadre de l'année universitaire 2021-2022.



Adresse du site de L'U.F.R. :

www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie

UFR DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES

Bureau Administratif

12 Rue de Kergoat -CS 93837- 29 238 BREST CEDEX 3

☎ 02.98.01.60.89

La formation « Management et Ingénierie du Développement des Territoires en Europe » est référencée dans le « catalogue des formations » du site de l'UBO (<http://formations.univ-brest.fr/>) au titre du domaine « Droit, Economie, Gestion ».